République Française

Département de l'Ariège

COMMUNE D'AUDRESSEIN

PROCÈS-VERBAL

Séance du 05 juin 2026 à 20h00

Nombre de membres : **En exercice : 10** **Présents : 8** **Votants : 10**	Le vendredi 05 juin 2026 à 20 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée le 01 juin 2026, s'est réunie en séance ordinaire sous la présidence de Michel ANGLADE. **Présents :** Michel ANGLADE, Josiane BOULAY, Bernard LAVAIL, Sandrine BOYER, Pauline MICHARD, Cyril PURETIN, Margaux LOPEZ, Bastien SEUBE **Représentés :** Chantal BESSE représentée par Josiane BOULAY, Mathieu ROUSSEL représenté par Michel ANGLADE Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Margaux LOPEZ est nommée à l'unanimité secrétaire de séance.

Heure d'ouverture de la séance : 20h15

Ordre du jour :

- Approbation des procès-verbaux des séances du conseil municipal des 14 avril 2026 et 11 mai 2026.
- Désignation du délégué du conseil municipal et des suppléants en vue de l'élection des sénateurs.
- Désignation d'un représentant à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).
- Attribution des subventions 2026.
- Informations et questions diverses.

Approbation des procès-verbaux des séances du conseil municipal des 14 avril 2026 et 11 mai 2026.

- Procès-verbal du 14 avril 2026 : 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.
- Procès-verbal du 11 mai 2026 : 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Désignation du délégué du conseil municipal et des suppléants en vue de l'élection des sénateurs (N° DE_2026_027)

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'instruction n° INTP2611651C du 06 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 11 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

Monsieur le Maire, président de séance, rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du délégué et de ses suppléants en vue des élections sénatoriales.

a) Composition du bureau électoral

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

- Mme BOULAY Josiane
- M. LAVAIL Bernard
- Mme LOPEZ Margaux
- M. SEUBE Bastien

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élections

Monsieur le Président a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Il a rappelé qu'en application des articles L. 288 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret majoritaire à deux tours. Nul n'est élu au premier tour s'il n'a réuni la majorité absolue des suffrages exprimés. Au second tour, la majorité relative suffit. En cas d'égalité des suffrages, le candidat le plus âgé est élu.

1. Élections du délégué

Les candidatures enregistrées :

- M. ANGLADE Michel

Il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 10 (dix)
- bulletins blancs ou nuls : 0 (zéro)
- suffrages exprimés : 10 (dix
- majorité absolue : 6 (six)

Ont obtenu :

- M. ANGLADE Michel 10 (dix) voix

M. ANGLADE Michel, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales et a accepté le mandat.

2. Élection des suppléants

Les candidatures enregistrées :

- M. PURETIN Cyril
- Mme LOPEZ Margaux
- M. SEUBE Bastien

Il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 10 (dix)
- bulletins blancs ou nuls : 0 (zéro)
- suffrages exprimés : 10 (dix
- majorité absolue : 6 (six)

Ont obtenu :

- M. PURETIN Cyril 10 (dix) voix
- Mme LOPEZ Margaux 10 (dix) voix
- M. SEUBE Bastien 10 (dix) voix

M. PURETIN Cyril, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé élu en qualité de suppléant pour les élections sénatoriales et a accepté le mandat.

Mme LOPEZ Margaux, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée élue en qualité de suppléant pour les élections sénatoriales et a accepté le mandat.

M. SEUBE Bastien, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé élu en qualité de suppléant pour les élections sénatoriales et a accepté le mandat.

Délibération : adoptée (10 pour, 0 contre, 0 abstention).

Désignation d'un représentant à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) (N° DE_2026_028)

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts, notamment son article 1609 nonies C ;

Vu la création de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) au sein de la

Communauté de Communes Couserans Pyrénées par délibération n° 2026_066 en date du 30 avril 2026 ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de désigner un représentant pour siéger au sein de la CLECT ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Décide** de ne pas procéder à la nomination des délégués par scrutin secret.
- **Désigne**, Monsieur Michel ANGLADE, en qualité de représentant de la commune d'AUDRESSEIN au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).
- **Dit** que la présente délibération sera notifiée à la Communauté de Communes Couserans Pyrénées.
- **Charge** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Délibération : adoptée (10 pour, 0 contre, 0 abstention).

Attribution des subventions 2026 (N° DE_2026_029)

Monsieur le Maire propose d'attribuer des subventions de fonctionnement aux organismes publics et aux associations afin de les intégrer au Budget Primitif 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Attribue** les subventions de fonctionnement aux organismes publics et aux associations comme indiqué ci-dessous :

Article 65733 du Budget Primitif 2026

- Fonds Unique Habitat de l'Ariège - Conseil Départemental de l'Ariège : **539 €**

 10 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention

Article 65748 du Budget Primitif 2026 :

- Amicale des Sapeurs-Pompiers de Castillon : **700 €**

 10 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention

- La Boule Olympique Castillonnaise : **100 €**

 10 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention

- FNACA : **150 €**

 10 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention

- Tourneurs de Cloches de Tramesaygues : **300 €**

 9 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention

 Monsieur Bernard LAVAIL, membre du bureau de l'association quitte la salle au moment du débat et du vote.

- Guerre des Demoiselles : **100 €**

 10 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention

- Audressein, Patrimoine des deux rivières : **300 €**

 10 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention

- Feria du Rugby - Handi Couserans : **250 €**

 10 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention

- Société des Membres de la Légion d'Honneur, comité de Saint-Girons : **100 €**

 9 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention

 Monsieur Michel ANGLADE, membre du bureau de l'association, quitte la salle au moment du débat et du vote et donne la présidence à Madame BOULAY Josiane, 1ère adjointe, le temps de son absence.

- Élus des Communes du Canton Couserans Ouest : **200 €**

 9 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention

 Monsieur Michel ANGLADE, membre du bureau de l'association, quitte la salle au moment du débat et du vote et donne la présidence à Madame BOULAY Josiane, 1ère adjointe, le temps de son absence.

- Les amis de la résidence des quatre vallées : **200 €**

 10 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention

- Atelier Textile Nomade : **100 €**

 10 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention

- **1 500 €** sont également inscrits au budget en réserve afin de pouvoir les attribuer à des associations en cours d'année.

• **Charge** Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à l'application de cette décision et de signer tout document utile.

Informations et questions diverses.

- Suggestion d'achat d'une ébarbeuse à batterie.
- Voir pour diminuer la vitesse sur la route départementale.
- Proposition journée citoyenne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35.

Michel ANGLADE
Maire

Margaux LOPEZ
Secrétaire de séance